



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°16/2026

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SCHMITT Henri le doyen des membres du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : POMPA Jean-Antoine

Présents : DARIO Alain, FONT Marie, POMPA Jean-Antoine, HAMMOUDA Jeanine, PLA Michel, CRUANAS Pauline, SCHMITT Henri, BIELLE Chantal, GRAELL Alain, FABREGA Catherine, GHIRELLO Jean-Louis, ROTA Brigitte, MAS Nicolas, BUGSEL Alice, DURAND Christophe, NEVEU Peggy, MAHIEU Pierre, MEY Marie, BRUNET François

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

16 mars 2026

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES – DESIGNATION DES MEMBRES

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
5.2 Fonctionnement
des assemblées

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celle-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer 12 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- 1- Commission « Finances – Marchés publics »
- 2- Commission « Affaires scolaires et périscolaires »
- 3- Commission « Affaires sociales et emploi »
- 4- Commission « Personnel communal »
- 5- Commission « Intergénérationnel »
- 6- Commission « Travaux, environnement »
- 7- Commission « Urbanisme »
- 8- Commission « Entretien des matériels et véhicules »
- 9- Commission « Culture et spectacle »
- 10- Commission « Associations et sports »
- 11- Commission « Communication »
- 12- Commission « Sécurité et Gestion des salles »
- 13- Commission « Activité agricole et économique »
- 14- Commission « Réserve communale, Référents de quartiers, Plan communal de sauvegarde »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la liste des commissions municipales citées ci-dessus.

Après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chaque commission, et en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1- Finances – Marchés publics :
DARIO Alain – BIELLE Chantal – DURAND Christophe - POMPA Jean-Antoine
- 2- Affaires scolaires et périscolaires :
CRUANAS Pauline – FABREGA Catherine - NEVEU Peggy
- 3- Affaires sociales et emploi :
FABREGA Catherine – GHIRELLO Jean-Louis – MEY Marie
- 4- Personnel communal :
PLA Michel – SCHMITT Henri
- 5- Intergénérationnel :
BUGSEL Alice – CRUANAS Pauline – FONT Marie – GHIRELLO Jean-Louis
- 6- Travaux et environnement :
BIELLE Chantal – MAHIEU Pierre – ROTA Brigitte – SCHMITT Henri
- 7- Urbanisme :
CRUANAS Pauline – FONT Marie – POMPA Jean-Antoine
- 8- Entretien des matériels et véhicules :
GRAELL Alain – PLA Michel – SCHMITT Henri
- 9- Culture et spectacle :
BUGSEL Alice – HAMMOUDA Jeannine – MEY Marie – ROTA Brigitte
- 10- Associations et sports :
BUGSEL Alice – DURAND Christophe – MAHIEU Pierre
- 11- Communication :
HAMMOUDA Jeannine – MAS Nicolas – MEY Marie – NEVEU Peggy - SCHMITT Henri
- 12- Sécurité et Gestion des salles :
GRAELL Alain – MAS Nicolas
- 13- Activité agricole et économique :
BRUNET François – SCHMITT Henri
- 14- Réserve communale, Référents de quartiers, Plan communal de sauvegarde :
FONT Marie – MAS Nicolas – ROTA Brigitte

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO

